



Décision relative à la demande d'ajout de deux nouveaux noms commerciaux d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout de deux nouveaux noms commerciaux au produit phytopharmaceutique **MULAN 700 WG**

de la société JT AGRO Ltd.

enregistrée sous le n°2021-2436 & n°2021-2437

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Les nouveaux noms commerciaux ajoutés par la présente décision sont les noms DIOZINOS 700 WG et DITOFLO 700 WG.

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	MULAN 700 WG DIOZINOS 700 WG DITOFLO 700 WG
Type de produit	Générique
Titulaire	JT AGRO Ltd. 1, Bell Street SL6 1BU, MAIDENHEAD BERKSHIRE ROYAUME-UNI
Formulation	Granulé dispersable (WG)
Contenant	700 g/kg - dithianon
Numéro d'intrant	237-2020.01
Numéro d'AMM	2200779
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

À Maisons-Alfort, le **16 JUIL. 2021**

Pour le directeur général et par délégation
La directrice adjointe des autorisations
de mise sur le marché


Frédérique TOUFFET